

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 24 (1886)  
**Heft:** 24

**Artikel:** Cafés et restaurants  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-189292>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :	
SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Réduction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES	
du Canton	15 c.
de la Suisse	20 c.
de l'Etranger	25 c.

la ligne ou son espace.

### Cafés et restaurants.

Les nombreuses personnes qui fréquentent jour-  
nellement les cafés, qui vont y prendre régulièrement  
la tasse, la chope ou le verre de petit blanc,  
en fumant un bout de Grandson, trouvent cela si  
naturel — pour ne pas dire si nécessaire,— qu'elles  
se figurent, sans doute, pour la plupart, que ces éta-  
blissements ont existé de toute éternité. Elles se  
trompent tout à fait; nos mauvaises habitudes, notre  
civilisation, à cet endroit, ne date pas de si loin. Il  
fut un temps où l'homme ne connaissait ni la tasse,  
ni son compagnon le petit-verre, ni le vermouth,  
ni l'absinthe ; il fut un temps où il savait passer ses  
loisirs en famille et se procurer des plaisirs moins  
coûteux.

Nous trouvons, sur l'origine des cafés, des détails  
excessivement curieux et intéressants dans l'*Histoire  
des enseignes d'hôtelleries, d'auberges et de cabarets*, de  
M. Blavignac, édité par MM. Grosset et Trembley,  
à Genève. La lecture de cet ouvrage, qui fait l'histo-  
rique de plus de 20,000 enseignes, est des plus attrayantes. En voici quelques extraits sur le sujet  
qui nous occupe.

« Le *café* ne remonte, en France, qu'à la fin du  
xvi<sup>e</sup> siècle, et le *restaurant* à la seconde moitié du  
siècle suivant. L'usage du *café*, à Paris, ne date  
réellement que de 1669. Ce fut l'ambassadeur de la  
Porte auprès de Louis XIV, qui l'introduisit. Con-  
servant en France les habitudes de son pays, il en  
offrait à toutes les personnes qui venaient le visiter.  
De jeunes et beaux esclaves, dans leur splendide  
costume oriental, présentaient des serviettes fran-  
gées d'or et servaient le *café* dans de riches tasses  
de porcelaine japonaise.

Les grands seigneurs imitèrent l'ambassadeur, et  
bientôt l'engouement pour la nouvelle boisson fut  
tel que, pendant un certain temps, il ne fut pas pos-  
sible d'obtenir une livre de *café* pour 80 francs.

Chose bizarre, les médecins ayant déclaré que  
cette liqueur était une préparation dangereuse et  
l'ayant défendue comme un véritable poison, tout  
le monde en voulut prendre, et dès lors son succès  
fut assuré.

Trois ans après le départ de l'ambassadeur otto-  
man, l'Arménien Pascal, qui avait d'abord essayé  
de vendre du *café* à la foire de St-Germain, ouvrit  
un *café* à Paris. A la même époque, un petit bossu,  
nommé Candiot, parcourait les rues de Paris en  
criant : *Cahfè ! cahfè !* Un réchaud ardent, surmonté

d'une cafetière, à la main ; une fontaine sur le dos,  
il vendait deux sous la tasse, donnant le sucre par  
dessus le marché. — Dès lors les cafés ne cessèrent  
de se multiplier à Paris. Sous Louis XV, on en  
comptait déjà 600.

Pendant longtemps, les établissements connus  
sous le nom de *cafés* ne servirent autre chose à leurs  
clients que la célèbre décoction orientale. Mais les  
limonadiers, qui ne débitaient alors que de l'orgeat,  
des glaces, du thé et du chocolat, y joignirent le  
café et en donnèrent le nom à leurs établissements.  
— A l'époque de la Révolution, le vin et la bière  
apparurent dans les cafés, ainsi que le jeu du bili-  
lard.

Une véritable révolution se fit dans cette indus-  
trie au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle. Le nommé  
Etienne, d'Alep, ouvrit la première salle ornée de  
glaces et garnie de tables de marbre, que l'on ait  
vue à Paris. Tous les autres cafés durent se mettre  
au niveau de ce luxe jusqu'alors inusité.

Le premier *café* de Marseille date de 1671 ; on dit  
que Londres en possédait un depuis 1651. — Pen-  
dant le siège de Vienne par les Turcs, un Polonais,  
nommé Kulcycki, rendit des services importants.  
La ville délivrée, il demanda comme récompense  
l'autorisation d'ouvrir un *café* ; l'empereur la lui  
accorda, et, le 7 août 1683, le premier *café* de Vienne  
fut ouvert.

Un nommé Bréchet paraît avoir exercé le pre-  
mier le métier de *vendeur de café*, à Genève ; c'était  
à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. En 1701, le Conseil décida  
d'établir six cafés en divers quartiers, à condition  
néanmoins qu'ils ne vendent ni rossolis, ni ratafias,  
ni autres liqueurs de cette nature. Ensuite de cette  
décision, quatre cafés furent ouverts, ceux de la  
*Cité*, de *Saint-Gervais*, de *Bel-Air* et du *Molard*. Pen-  
dant plus d'un siècle les registres civiques sont  
pleins de faits relatifs à ces établissements. Dans  
chacune de ses séances, le Conseil était obsédé par  
les verbeux rapports des dizeniers et autres émis-  
saires du pouvoir calviniste ; c'étaient des délations  
sans fin : l'un était resté au *café* après la cloche de  
la retraite, un autre avait joué aux cartes, un autre  
avait bu de la liqueur, un tel avait fait ceci, dit cela,  
etc. On en finissait généralement en punissant tous  
ceux qui étaient soupçonnés d'être suspects, quitte  
à recommencer le lendemain.

Les cafés de l'Orient et ceux de Damas sont célè-  
bres ; il en est qui sont assez vastes pour contenir  
4 à 500 personnes. Les plus beaux sont au bord de

la rivière, au milieu de jardins où s'étalent les richesses d'une végétation luxuriante. Sept rivières arrosent Damas, et les cafés sont pleins de fontaines jaillissantes, de ruisseaux murmurants, de jets de toute forme disposés de la manière la plus ingénue pour rafraîchir l'atmosphère. Lorsque le temps est mauvais, les consommateurs se retirent dans de vastes salles voûtées ayant, au centre, une nappe d'eau limpide, entourée de riches tapis.

Malgré le Coran, on boit le jus de la grappe dans les cafés de Damas. Le Musulman n'est pas toujours cet être rêveur jouissant à la fois des parfums qui s'exhalent du narguilé et des saveurs du moka ; il sait vider aussi la coupe bachique ; il sait que, malgré une restriction, Mahomet déclare « qu'il y a dans le vin de grands avantages pour les hommes ». En un mot, le Musulman admet volontiers l'idée spirituellement traduite par un de nos poètes :

Quand le prophète Mahomet  
Contre le vin fit un décret,  
Voici quelles furent ses vues :  
Sachant bien que le cœur humain  
Recherche avec ardeur les choses défendues,  
Pour le mieux faire aimer, il défendit le vin.

L'habitude de prendre la consommation en plein air, familière en Orient, ne s'établit dans nos villes qu'à partir du règne de l'idylle, c'est-à-dire du moment où Gesner, Berquin et Mme de Genlis chantaient sur tous les tons les ombrages, les bergers, leur houlette, leurs moutons et leurs vertus. Alors tout café voulut avoir un peu de sol pour y placer des sapins, des pots contenant des lauriers, des grenadiers, etc. »

Voici maintenant quelques détails, puisés ailleurs, sur les restaurants :

Les endroits où l'on mange ont souvent varié de dénominations. A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, lorsque les maîtres-queux, cuisiniers et porte-chapes de Paris furent érigés en communauté, les cuisiniers-traiteurs étaient les plus réputés. Ils avaient le privilège des festins, noces et banquets, collations, tant dans les maisons royales que chez les particuliers.

A cette époque, les traiteurs ne donnaient pas à manger chez eux. Ils portaient seulement en ville.

Les cabaretiers, jaloux de leurs succès... de bouche, qui rapportaient de beaux bénéfices, essayèrent de leur faire concurrence, mais n'ayant pas réussi, ils songèrent à faire une innovation. Au lieu de porter les mets en ville, ils les servaient chez eux à leurs clients, en leur fournissant tous les accessoires, tels que : pain, sel, vin et bière...

Ceux qui donnaient ainsi à manger chez eux prirent le nom de *restaurateurs*. Ils se distinguaient ainsi des *traiteurs*, ne faisant que « mets et plats » pour la ville.

Les restaurants ayant obtenu une vogue rapide, ne tardèrent pas à se multiplier.

Après les traiteurs et les restaurateurs venaient les *gargotiers*. Ces derniers ne pouvaient servir que des mets communs, destinés au *populaire*, comme on disait alors.

Après la Révolution, les règlements ayant rapport aux distinctions professionnelles furent supprimés ;

les *traiteurs*, *cabaretiers*, *gargotiers*, *restaurateurs*, se trouvèrent alors au même niveau.

Aujourd'hui, on mange un peu partout. Après les restaurants, les établissements de bouillon et les traiteurs — dont quelques-uns font une excellente cuisine — il y a les gargotes, les crêmeries et même les brasseries où l'on consomme du jambon et de la choucroûte. — Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

A Paris, on a toutes les facilités de manger à peu de frais, sans être obligé de faire sa cuisine. Si l'on ne veut aller dans les établissements publics, on peut commander ses repas, non seulement chez les traiteurs, mais aussi chez les pâtissiers, dont la plupart se chargent « des diners en ville ». Quant aux nécessiteux, ils trouvent aux Halles, parés et arrangés, les restes des grandes maisons : ces *arlequins*, ainsi qu'on les nomme, varient de prix selon qu'ils sont plus ou moins appétissants ; ils coûtent de cinq à vingt centimes la portion.

Lausanne, 8 juin 1886.

Monsieur le rédacteur,

Notre douce quiétude vient de faire place à un malaise indéfinissable depuis que les deux lettres signées Louise B... ont paru dans vos numéros des 29 mai et 5 juin.

Merci des compliments qu'elles contiennent, mais permettez-moi de faire observer à votre aimable mais pétulante correspondante que l'histoire du grain de sable et de la paille mériterait de lui être appliquée dans toute sa rigueur.

D'abord, parce que les Messieurs ne sont pas seuls à porter des chapeaux garnis de rubans avec imitations de singes, de chiens ou d'oiseaux. J'ai vu de mes excellents yeux, bon nombre de personnes du beau sexe qui ne sont plus de première jeunesse, parées aussi de ces malencontreux rubans.

Que répondra Mme Louise B... quand on lui demandera pourquoi les demoiselles se coiffent, pour la plupart, de chapeaux à l'usage exclusif des jeunes gens ?...

Que répondra-t-elle quand on s'informera si ce n'est pas sa trop grande curiosité qui l'a amenée à écouter les conversations de personnes qui ne lui parlaient pas et apprendre ainsi qu'on se sert quelquefois du mot *type* pour désigner un tel ou des tels.

Evidemment personne ne s'en est encore fâché, puisque ceux qui sont désignés n'ont jamais réclamé, hormis Mme Louise B..., qui dit n'avoir pas encore entendu le mot *typesse*. Hélas ! je le lui affirme, à regret, cette expression est déjà de mode. Puisse cette révélation ne la point trop fâcher.

Allons... allons, à tout péché miséricorde, et pour cette fois nous lui pardonnons de grand cœur ses incartades, qui ne sont de sa part, nous en sommes certains, que de petites taquineries teintées légèrement de jalouxie de n'avoir pas à nous reprocher de plus graves incorrections.

Au nom de quelques amis,

Paul D...